



# PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture  
Direction du cabinet  
Direction des sécurités

Service interministériel de défense  
et de protection civile

Affaire suivie par Audrey GILLOUARD  
Tél : 02 97 54 86 03  
Fax : 02 97 54 86 12  
Mél : [audrey.gillouard@morbihan.gouv.fr](mailto:audrey.gillouard@morbihan.gouv.fr)

Vannes, Le 28 JUIL. 2020

Le Préfet du Morbihan

à

Mesdames et Messieurs les maires du  
département

**Objet :** Protocole sanitaire dans les écoles et les établissements scolaires  
pour la rentrée 2020

**P.J. :** Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires  
dans le contexte COVID-19 à compter de la rentrée scolaire 2020-2021.

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, je vous  
invite à prendre connaissance du protocole sanitaire, que vous trouverez annexé au  
présent courrier, applicable aux écoles et établissements scolaires.

Il a été actualisé notamment au vu des prescriptions émises par le ministère  
des solidarités et de la santé à la suite des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé  
publique le 7 juillet dernier.

Ce guide précise les modalités pratiques de fonctionnement des écoles et  
des établissements scolaires à compter de la prochaine rentrée scolaire. Ces dispositions  
décrivent les règles de distanciation physique, l'application des gestes « barrière », le  
nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels. Elles précisent également les  
règles en matière de limitation du brassage des élèves. Enfin, pour que ces mesures  
puissent être appliquées convenablement, un dernier point aborde les actions de  
formation, d'information et de communication auprès du personnel, des parents et des  
élèves.

L'ensemble de ces mesures doit être scrupuleusement respecté afin de  
limiter la propagation du virus.

Mes services restent à votre disposition pour toute demande  
complémentaire.

Le Préfet,  
  
Patrice FAURE